

PLAN D'ACTION ANNUEL 2021

visant l'intégration
des personnes handicapées

Conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits
des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire,
professionnelle et sociale

VERSION ACTUALISÉE | FÉVRIER 2021



Mot de la mairesse

Nous sommes heureux de vous présenter notre 16^e plan d'action destiné à améliorer la qualité de vie de nos citoyens vivant avec des limitations. Cette version actualisée de nos actions projetées en 2021 tient compte du contexte actuel, ainsi que des obstacles possibles et probables qui se présenteront en cours de route, alors que la pandémie continue de bien faire sentir sa présence.



Pour assurer la mise en place de nos actions, nous saurons nous ajuster et innover, comme nous l'avons toujours fait. Les mesures proposées reposent sur l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. Comme vous le constaterez, elles font large place à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées de notre milieu et à l'accessibilité universelle de nos infrastructures.

L'adoption du présent plan d'action par le conseil municipal démontre une fois de plus l'engagement de la Ville à déployer des moyens efficaces pour favoriser l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixée au cours des douze prochains mois. Dans le but de poursuivre notre travail, chaque mesure identifiée est liée à un indicateur. Cette nouvelle façon de procéder nous permettra de mieux évaluer le résultat de nos actions, selon les sept enjeux que nous avons ciblés : promotion, sensibilisation et valorisation; accessibilité des lieux et édifices publics; habitation; sécurité; transport; emploi; loisirs, culture et tourisme.

Ensemble, continuons à bâtir un milieu de vie ouvert et inclusif où il fait bon vivre.

La mairesse,

Sylvie Vignet

Mot du conseiller

Le plan d'action 2021 présenté aujourd'hui est le fruit d'une étroite collaboration que nous avons établi au fil du temps avec nos partenaires. L'implication de tous a toujours été un vecteur de réussite de notre comité, alors que l'amélioration de l'accès universel demande engagement et investissement tant des partenaires que des services municipaux et décideurs.



Ainsi donc, nous en sommes arrivés à proposer un plan d'action efficace qui place l'humain au centre de nos réalisations. Des mesures qui réunissent les acteurs de notre milieu, qui croient et travaillent sans relâche à réduire les obstacles que les personnes handicapées trouvent quotidiennement sur leur chemin.

Ensemble, continuons à faire la différence dans notre milieu de vie. Poursuivons nos actions afin de donner un nouveau souffle aux personnes handicapées de notre milieu de vie. Que ces réalisations permettent aux personnes vivant avec des limitations de mener une vie active dans une communauté ouverte et inclusive.

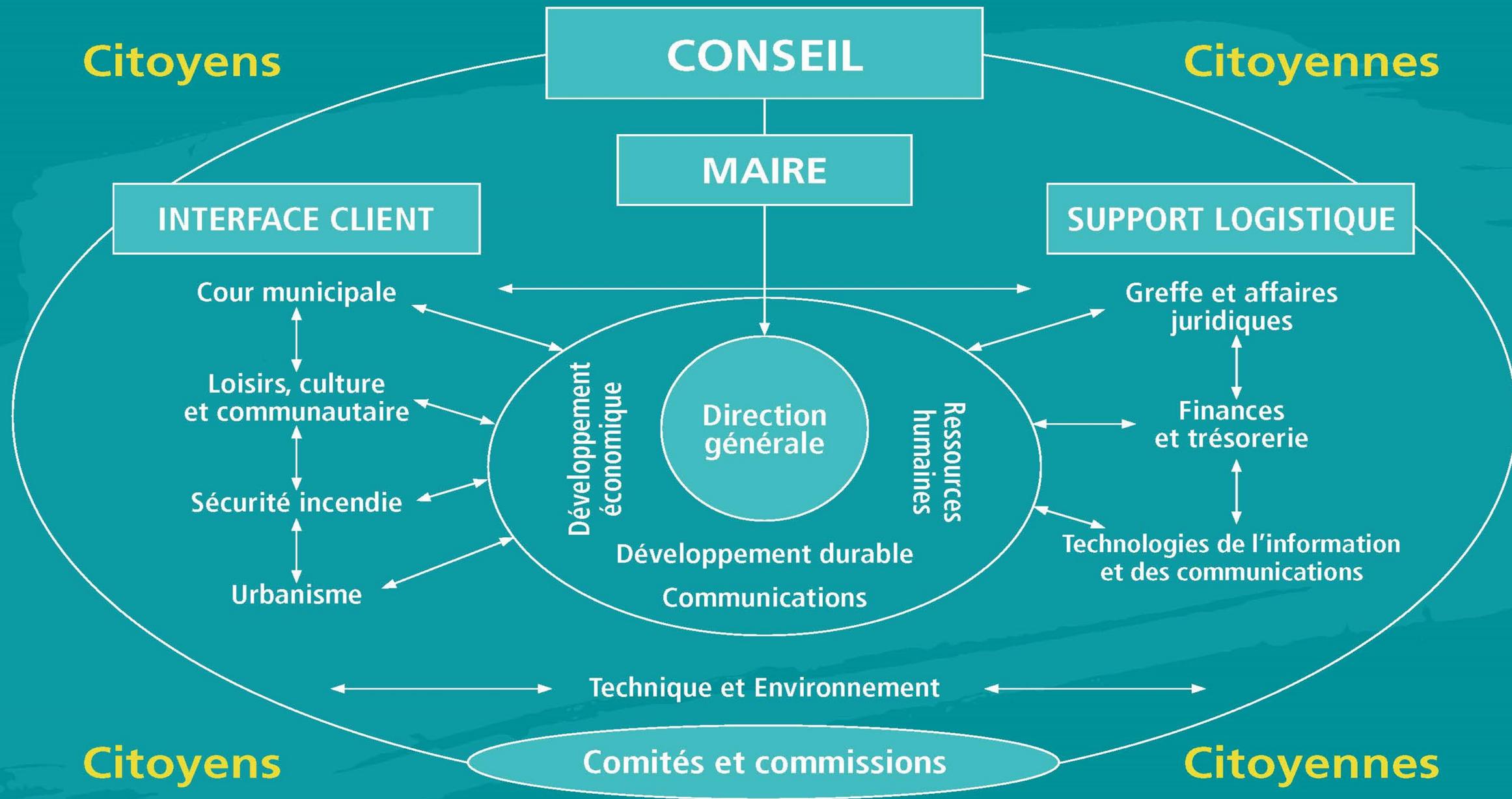
Le conseiller responsable du dossier,

André Beaulieu

Remerciements

Nous tenons à remercier les partenaires, plus particulièrement les membres du Comité de suivi du plan d'action :

Univers Emploi, Association des Diabétiques-Amis du KRTB, Association Multi-Défis, Services industriels RC • Broderie Signature, Transport Vas-Y, du KRTB, Office régional d'habitation, Fondation de la Sclérose en plaques du KRTB, Fédération pour personnes handicapées du KRTB, Chambre de commerce de la région de Rivière-du-Loup, Centre de réadaptation en déficience physique et visuelle l'InterAction, Office des personnes handicapées du Québec, Ville de Rivière-du-Loup (Service loisirs, culture et communautaire • Maître d'œuvre du plan et du Service de sécurité incendie) et citoyens à mobilité réduite.



Mars 2020

Champ d'intervention 1 Promotion, sensibilisation et valorisation					
OBSTACLE	OBJECTIF	MOYEN	INDICATEUR	RESPONSABLE	COÛT
1.1 Maintenir la coordination des actions et la diffusion des informations	1.1.1 Maintenir les activités du comité de suivi 1.1.2 Objectif actualisé Poursuivre la réalisation du bilan et du nouveau plan 1.1.3 Diffuser le plan d'action municipal	1.1.1.1 Tenir des rencontres du comité 1.1.2.1 Moyen actualisé Faire l'analyse des actions passées et explorer les actions futures en collaboration avec Comité de suivi 1.1.3.1 Faire un communiqué de presse combinant les informations sur les réalisations 2020 et sur les actions 2021 1.1.3.2 Rendre accessibles sur le site internet de la Ville de RDL le bilan et le plan d'action	1.1.1.1.1 Quatre rencontres annuelles 1.1.2.1.1 Produire le bilan des actions 2020 et actualiser le plan d'action 2021 Février 2021 1.1.3.1.1 Nombre de communiqués Mars 2021 1.1.3.2.1 Éditer le bilan 2020 et le plan d'action actualisé 2021 Mars 2021	Responsable de la mise en œuvre du plan Responsable de la mise en œuvre du plan Responsable de la mise en œuvre du plan et le Service des communications Responsable de la mise en œuvre du plan	Sans impact 500 \$ Sans impact Sans impact
1.2. Les citoyens sont peu sensibilisés face aux conditions de vie des personnes handicapées	1.2.1 Utiliser les outils de communication interne de la Ville pour sensibiliser les citoyens 1.2.2 Faire connaître les organismes dédiés à l'intégration des personnes handicapées à la population louperivoise	1.2.1.1 Intégrer au bulletin municipal de l'information sur les mesures d'intégration ou la valorisation de bonnes pratiques 1.2.1.2 Utiliser la chronique municipale pour promouvoir les activités liées au plan d'action 1.2.2.1 Réaliser une publication spéciale lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées (Ex. : le magazine <i>Rumeur du loup</i>)	1.2.1.1.1 Nombre de textes D'ici décembre 2021 1.2.1.2.1 Diffuser un article (1) faisant la promotion d'une activité du plan D'ici décembre 2021 1.2.2.1.1 Nombre de publication Juin 2021	Responsable de la mise en œuvre du plan Responsable de la mise en œuvre du plan Responsable de la mise en œuvre du plan	Sans impact Sans impact Sans impact

Champ d'intervention 1 Promotion, sensibilisation et valorisation – Suite					
OBSTACLE	OBJECTIF	MOYEN	INDICATEUR	RESPONSABLE	COÛT
1.2 Les citoyens sont peu sensibilisés face aux conditions de vie des personnes handicapées	1.2.3 Sensibiliser les automobilistes au respect des cases de stationnement réservées	1.2.3.1 Sensibiliser les citoyens et les commerçants par une campagne d'information dans les médias sociaux	1.2.3.1.1 Nombre de citoyens Nombre de commerces Juin 2021	Responsable de la mise en œuvre du plan et le Service des communications	200 \$
1.3 Les citoyens connaissent peu les services généraux offerts par la Ville	1.3.1 Renseigner les citoyens ayant des limitations ou non sur les services adaptés offerts	1.3.1.1 Offrir le service d'interprète aux personnes ayant une incapacité auditive 1.3.1.2 Publiciser le service dans nos outils de communications internes	1.3.1.1.1 Nombre de citoyens ayant utilisé le service D'ici décembre 2021 1.3.1.2.1 Nombre de publication D'ici décembre 2021	Responsable de la mise en œuvre du plan	Sans impact
1.4 La pandémie peut changer les paradigmes habituels lors de la tenue des élections municipales	1.4.1 Demeurer à l'affût des modifications possibles (Ex. : vote par la poste) 1.4.2 Sensibiliser les responsables des élections municipales aux défis rencontrer par les personnes handicapées lors de l'exercice de leur droit de vote	1.4.1.1 Mettre en place une vigile qui recueille l'information pertinente 1.4.2.1 Envoyer au responsable une lettre visant à lui exposer les obstacles auxquelles les personnes handicapées peuvent faire face	1.4.1.1.1 Recueillir les renseignements qui modifient les façons de voter aux élections municipales 2021 D'ici octobre 2021 1.4.2.1.1 Nombre de lettres Septembre 2021	Fédération des personnes handicapées du KRTB Responsable de la mise en œuvre du plan	Sans impact Sans impact

Champ d'intervention 2 Accessibilité universelle (lieux et édifices)					
OBSTACLE	OBJECTIF	MOYEN	INDICATEUR	RESPONSABLE	COÛT
2.1 Les ressources humaines à l'interne dédiées à la mise en place de mesures visant l'accessibilité universelle sont insuffisantes	2.1.1 Assurer un suivi pour la mise en place des mesures relatives à l'accessibilité physique des bâtiments publics 2.1.2 Objectif actualisé Développer un mécanisme interne de consultation lors de la confection des plans pour des travaux d'aménagement	2.1.1.1 Moyen actualisé Embaucher une ressource contractuelle 2.1.2.1 Mettre en place un sous-comité d'analyse et de suivi 2.1.2.2 Mettre en place une fiche-conseil	2.1.1.1.1 Indicateur actualisé S'adjoindre l'expertise d'une ressource externe spécialisée en accessibilité universelle qui assistera les professionnels de la Ville dans la réalisation d'un plan d'aménagement Mars 2021 2.1.2.1.1 Former un comité de travail formé de représentants du Service technique et de l'environnement, du Service loisirs, culture et communautaire et de l'expert en accessibilité universelle Avril 2021 2.1.2.2.1 Élaborer les critères d'une (1) fiche-conseil exposant les principes d'accessibilité universelle visant à soutenir nos professionnels dans l'élaboration des plans et devis Septembre 2021	Responsable de la mise en œuvre du plan et le Service technique et de l'environnement Responsable de la mise en œuvre du plan et le Service technique et de l'environnement Responsable de la mise en œuvre du plan et le Service technique et de l'environnement	2 800 \$ Sans impact Sans impact
2.2 L'accessibilité physique à des bâtiments publics peut être difficile	2.2.1 Assurer une formation adéquate auprès des gens pouvant avoir des impacts significatifs	2.2.1.1 Moyen actualisé Offrir une formation de sensibilisation en matière d'accessibilité universelle auprès des professionnels (architecte, ingénieur), des gestionnaires de municipalités ainsi que des employés de première ligne (ex. : réceptionnistes) du Bas-Saint-Laurent	2.2.1.1.1 Nombre de professionnels Nombres de gestionnaires municipaux Nombre d'employés de première ligne Mai 2021	Fédération des personnes handicapées du KRTB en collaboration avec Société logique	

Champ d'intervention 2 | Accessibilité universelle (lieux et édifices) - Suite

OBSTACLE	OBJECTIF	MOYEN	INDICATEUR	RESPONSABLE	COÛT
2.3 Plusieurs trottoirs sont difficilement accessibles ou mal adaptés	2.3.1 Adapter nos différents travaux d'aménagement pour une meilleure accessibilité (trottoirs: élargissement et en hauteur, bateaux pavés)	2.3.1.1 Visite terrain avec des personnes vivant avec des limitations	2.3.1.1.1 Nombre de visites D'ici décembre 2021	Responsable de la mise en œuvre du plan et le Service technique et de l'environnement	Sans impact
2.4 Plusieurs commerces et institutions du milieu sont difficiles d'accès	2.4.1 Rendre les commerces et institutions louperivois davantage accessibles 2.4.2 Donner une meilleure accessibilité aux chalets de loisirs 2.4.3 Rendre davantage accessibles les parcs et espaces verts	2.4.1.1 Accompagner les commerçants et institutions désirant rendre leur commerce accessible 2.4.2.1 Installer des repères visuels extérieurs au chalet du parc Cartier pour sécuriser l'entrée 2.4.2.2 Compléter l'affichage lié au monte-personne au chalet du Centre-ville 2.4.3.1 Installer des fontaines-abreuvoirs dans les parcs publics 2.4.3.2 Asphalte le passage du parc Painchaud qui relie l'entrée de la rue Painchaud à la rue des Plateaux	2.2.1.1.1 Nombre de commerces et institutions D'ici décembre 2021 2.4.2.1.1 Nombre de repères 2.4.2.2.1 Nombre d'affiches informatives 2.4.3.1.1 Nombre de fontaines-abreuvoir 2.4.3.2.1 Faciliter l'accès au parc par l'aménagement d'un sentier asphalté qui relie les rues Painchaud et des Plateaux	Responsable de la mise en œuvre du plan et la Chambre de commerce locale Responsable de la mise en œuvre du plan Responsable de la mise en œuvre du plan Service du développement durable Service technique et de l'environnement	Sans impact 250 \$ 250 \$ Sans impact Sans impact

Champ d'intervention 2 | Accessibilité universelle (lieux et édifices) - Suite

OBSTACLE	OBJECTIF	MOYEN	INDICATEUR	RESPONSABLE	COÛT
2.5 Les endroits accessibles sont peu connus	2.5.1 Sensibiliser les commerces et institutions face aux obstacles à l'intégration des personnes handicapées 2.5.2 Développer une signalisation adéquate pour les commerces accessibles	2.5.1.1 Créer une capsule Web 2.5.1.2 Élaborer une fiche d'évaluation de l'accessibilité intérieure et extérieure des commerces locaux 2.5.2.1 Faire un plan des endroits accessibles et des cases de stationnement réservées à proximité	2.5.1.1.1 Nombre de capsules Juillet 2021 2.5.1.2.2 Nombre de fiches Novembre 2021 2.5.2.1.1 Nombre de plans Décembre 2021	Responsable de la mise en œuvre du plan et le Service des communications Responsable de la mise en œuvre du plan Responsable de la mise en œuvre du plan et agente de développement communautaire famille et aînés	500 \$ Sans impact Sans impact
2.6 Plusieurs bâtiments municipaux sont mal adaptés ou peu accessibles	2.6.1 Poursuivre la tournée d'évaluation des bâtiments municipaux 2.6.2 Rendre le Chalet de la Côte-des-Bains accessible (toilettes) 2.6.3 Donner l'accessibilité universelle au bloc sanitaire EST du parc de la Pointe	2.6.1.1 Faire des carnets de santé de nos bâtiments municipaux 2.6.2.1 Mettre en œuvre les plans et devis établis pour le Chalet de la Côte-des-Bains 2.6.3.1 Mettre en œuvre les plans et devis établis pour l'aménagement extérieur du bloc sanitaire EST du parc de la Pointe	2.6.1.1.1 Nombre de bâtiments évalués D'ici décembre 2021 2.6.2.1.1 Faciliter l'accès au Chalet de la Côte-des-Bains et ses toilettes Septembre 2021 2.6.3.1.1 Faciliter l'accès extérieur au bâtiment Septembre 2021	Service technique et de l'environnement Service technique et de l'environnement Service technique et de l'environnement	Sans impact Sans impact Sans impact
					Sans impact

Champ d'intervention 2 Accessibilité universelle (lieux et édifices) - Suite					
OBSTACLE	OBJECTIF	MOYEN	INDICATEUR	RESPONSABLE	COÛT
2.6 Plusieurs bâtiments municipaux sont mal adaptés ou peu accessibles	<p>2.6.5 Rendre le Centre Premier Tech (glace Stade de la Cité des Jeunes) accessible aux personnes à mobilité réduite</p> <p>2.6.6 Rendre accessibles les nouveaux bureaux du Service loisirs, culture et communautaire</p> <p>2.6.7 Donner accès aux personnes à mobilité réduite aux gradins du 2^e étage et aux vestiaires de l'aréna (sous-sol)</p> <p>2.6.8 Rendre la nouvelle bibliothèque Françoise-Bédard accessible aux personnes à mobilité réduite</p>	<p>2.6.5.1 Poursuivre les travaux pour réaliser la glace olympique en respectant les principes de l'accessibilité universelle</p> <p>2.6.6.1 Mettre en place un ascenseur au Centre Premier Tech</p> <p>2.6.7.1 Mettre en place un ascenseur</p> <p>2.6.8.1 Réaliser les travaux de réfection et de mise à niveau tout en respectant les principes d'accessibilité universelle identifiés</p> <p>2.6.8.2 Acheter une chute à livres adaptée</p>	<p>2.6.5.1.1 Accès possible et facilité pour les personnes à mobilité réduite Juillet 2021</p> <p>2.6.6.1.1 Accès possible et facilité pour les personnes à mobilité réduite Juillet 2021</p> <p>2.6.7.1.1 Accès possible et facilité pour les personnes à mobilité réduite Juillet 2021</p> <p>2.6.8.1.1 Accès possible et facilité pour les personnes vivant avec des limitations Juin 2021</p> <p>2.6.8.2.1 Nombre de chutes à livres</p>	Service technique et de l'environnement Service technique et de l'environnement Service technique et de l'environnement Service technique et de l'environnement appuyé du Service de loisirs, culture et communautaire (bibliothécaire) Service de loisirs, culture et communautaire (bibliothécaire)	Sans impact Sans impact Sans impact Sans impact 7 000 \$

Champ d'intervention 3 Habitation					
OBSTACLE	OBJECTIF	MOYEN	INDICATEUR	RESPONSABLE	COÛT
3.1 Les coûts d'adaptation de domicile sont onéreux pour les personnes handicapées	3.1.1 Réduire les frais inhérents à l'adaptation de domicile d'une personne handicapée 3.1.2 Faire connaître le programme	3.1.1.1 Abolir les coûts de permis de construction par la mise en place d'un programme 3.1.2.1 Publiciser le programme sur les plateformes d'information utilisées par la Ville (Site internet, médias sociaux, publications municipales)	3.1.1.1.1 Permis de construction gratuit pour les personnes à mobilité réduite qui doivent faire des adaptations de domicile Avril 2021 3.1.2.1.1 Nombre de parutions Juin 2021	Service de l'urbanisme Responsable de la mise en œuvre du plan et le Service des communications	Sans impact Sans impact

Champ d'intervention 4 Sécurité					
OBSTACLE	OBJECTIF	MOYEN	INDICATEUR	RESPONSABLE	COÛT
4.1 Risque de décès peut devenir élevé pour les personnes handicapées lors de sinistres	4.1.1 Faire connaître auprès des intervenants et de la population le registre d'inscription volontaire <i>Action Secours adaptés</i>	4.1.1.1 Réaliser un nouveau visuel (dépliant et affiche) 4.1.1.2 Publiciser le registre d'inscription volontaire auprès de la population à partir des médias traditionnels, sociaux 4.1.1.3 Faire la promotion du registre auprès des membres des organisations dédiées au bien-être des personnes handicapées du milieu et des personnes aînées	4.1.1.1.1 Nombre de dépliants Nombre d'affiches Avril 2021 4.1.1.1.2 Rédiger un communiqué de presse Utiliser deux plateformes numériques prisées par la Ville Diffuser un article dans le bulletin municipal Juin 2021 4.1.1.1.3 Participer à une rencontre du Collectif des organismes communautaires de la MRC Avril 2021	Service de l'incendie et Service des communications Service de l'incendie et Service des communications appuyés de la responsable de la mise en œuvre du plan Service de l'incendie appuyé de la responsable de la mise en œuvre du plan	Sans impact Sans impact

Champ d'intervention 4 Sécurité					
OBSTACLE	OBJECTIF	MOYEN	INDICATEUR	RESPONSABLE	COÛT
4.1 Risque de décès peut devenir élevé pour les personnes handicapées lors de sinistres	4.1.2 Actualiser le plan municipal des mesures de sécurité civile en lien avec les citoyens vulnérables	4.1.2.1 Identifier les lieux d'hébergement accessibles 4.1.2.2 Développer une liste des services d'accompagnement 4.1.2.3 Répertorier les services de transport adapté	4.1.2.1.1 Produire un document Décembre 2021 4.1.2.2.1 Produire un document 4.1.2.3.1 Produire un document	Service incendie Service incendie Service incendie	Sans impact Sans impact Sans impact
4.2 Problématiques de sécurité en lien avec le stationnement à l'intérieur des bâtiments d'habitation (ex. : HLM) des AMM	4.2.1 Rendre les entrées des bâtiments d'habitation sécuritaire	4.2.1.1 Informer la direction de l'ORH par une rencontre concernant les risques d'une telle pratique et trouver des solutions viables 4.2.1.2 Sensibiliser les habitants des HLM à l'importance de laisser libres les entrées de leur habitation par une soirée d'information	4.2.1.1.1 Nombre de rencontres Avril 2021 4.2.1.2.1 Nombre de soirées d'information (2) Mai – octobre 2021	Service incendie appuyé de la responsable de la mise en œuvre du plan Service incendie appuyé de la responsable de la mise en œuvre du plan et la direction de l'ORH	Sans impact Sans impact

Champ d'intervention 4 Sécurité					
OBSTACLE	OBJECTIF	MOYEN	INDICATEUR	RESPONSABLE	COÛT
4.3 Présence importante de véhicules d'aide à la mobilité (AMM)	4.3.1 Faire connaître les résultats du projet pilote sur l'utilisation des AMM sur la voie publique	4.3.1.1 Informer la Commission transport et déplacements de la Ville de RDL en transmettant le nouveau guide 4.3.1.2 Sensibiliser les propriétaires de AMM et les usagers de la route par une campagne médiatique locale (capsules WEB) sur les nouvelles règles d'utilisation des AMM 4.3.1.3 Informer par lettre les propriétaires de AMM qui utilisent le Transport Vas-Y	4.3.1.1.1 Transmission du document Janvier 2021 4.3.1.2.1 Nombre de vues (Médias sociaux) Octobre 2021 Nombre de personnes touchées (Soirée d'information) Octobre 2021 4.3.1.3.1 Nombre de lettres Octobre 2021	Responsable de la mise en œuvre du plan Responsable de la mise en œuvre du plan, Service des communications et membres du comité de suivi Responsable de la mise en œuvre du plan, et Transport Vas-Y	Sans impact Sans impact Sans impact
4.4 Plusieurs personnes aînées en perte d'autonomie du secteur du Centre commercial n'utilisent pas adéquatement les traverses piétonnières	4.4.1 Informer les citoyens en perte d'autonomie d'utiliser les traverses de piétons qui vivent dans les résidences de personnes âgées à proximité	4.4.1.1 Envoyer une lettre d'information aux propriétaires des quatre résidences de personnes âgées à proximité du Centre commercial	4.4.1.1.1 Nombre de lettres Mai 2021	Responsable de la mise en œuvre du plan, et l'agent de développement communautaire MADA, appuyés de la FADOQ	Sans impact

Champ d'intervention 5 Emploi					
OBSTACLE	OBJECTIF	MOYEN	INDICATEUR	RESPONSABLE	COÛT
5.1 La sous-utilisation des biens et des services produits par les entreprises adaptées	5.1.1 Revoir le processus municipal d'approvisionnement (politique d'achat)	5.1.1.1 Développer une liste de fournisseurs qui rendent disponibles des produits et services accessibles 5.1.1.2 Inclure dans les demandes de soumissions municipales une clause d'impact en biens et services accessibles	5.1.1.1.1 Nombre de fournisseurs Décembre 2021 5.1.1.2.1 Réviser le formulaire d'appel d'offres en y incluant une clause d'impact en lien avec les biens et services accessibles	Service de la Trésorerie appuyé de la responsable de la mise en œuvre du plan Service de la Trésorerie appuyé de la responsable de la mise en œuvre du plan	Sans impact Sans impact
5.2 Les compétences des personnes handicapées sont peu connues des employeurs	5.2.1 Valoriser les compétences des personnes handicapées au travail et souligner les bonnes pratiques des entreprises 5.2.2 Faciliter les démarches des employeurs qui souhaitent embaucher des personnes handicapées 5.2.3 Soutenir l'emploi de professionnels, d'étudiants ou de finissants handicapés dans notre municipalité	5.2.1.1 Maintenir la cérémonie municipale des prix Perce neige 5.2.2.1 Distribuer auprès des entreprises l'outil <i>La clé de l'avenir</i> créé lors de la campagne <i>L'embauche inclusive</i> 5.2.3.1 Offrir des stages rémunérés ou selon les besoins des services municipaux 5.2.3.2 Maintenir le programme d'accès égalitaire à l'emploi lors de l'affichage des postes 5.2.3.3 Ajouter la mention : Si votre situation nécessite des besoins particuliers pour la passation de ce test ou pour la suite du processus, n'hésitez pas à nous en faire part.	5.2.1.1.1 Nombre de prix remis Juin 2021 5.2.2.1.1 Nombre d'entreprises Décembre 2021 5.2.3.1.1 Nombre de stages D'ici décembre 2021 5.2.3.2.1 Nombre de personnes ayant des limitations embauchées 5.2.3.3.1 Mention ajoutée lors de la convocation aux tests par courriel D'ici décembre 2021	Responsable de la mise en œuvre du plan Univers Emploi Fédération des personnes handicapées du KRTB et de la Chambre de commerce Service des ressources humaines Service des ressources humaines Service des ressources humaines	4 000 \$ Sans impact Sans impact Sans impact Sans impact

Champ d'intervention 5 Emploi					
OBSTACLE	OBJECTIF	MOYEN	INDICATEUR	RESPONSABLE	COÛT
5.3 Faire connaître davantage les prix Perce neige aux entreprises	5.3.1 Sensibiliser les membres de la Chambre de commerce à soumettre des candidatures	5.3.1.1 Inviter les membres via les outils d'information de la Chambre de commerce	5.3.1.1.1 Nombre de candidatures reçus des membres de la Chambre Juin 2021	Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup	Sans impact
5.4 Sous-utilisation des biens et services produits par les entreprises adaptées	5.4.1 Maintenir les contrats établis avec les plateaux de travail adaptés	5.4.1.1 Maintenir les contrats de service au Centre de récupération	5.4.1.1.1 Poursuivre le contrat avec la Société Via D'ici décembre 2021	Service technique et de l'environnement	Sans impact

Champ d'intervention 6 Loisirs, culture et vie communautaire					
OBSTACLE	OBJECTIF	MOYEN	INDICATEUR	RESPONSABLE	COÛT
6.1 L'offre de loisirs adaptés (sportif, culturel ou communautaire) est insuffisante	6.1.1 Former nos clubs à l'accueil et l'intégration des personnes handicapées 6.1.2 Maintenir la procédure d'intégration au camp de jour municipal 6.1.3 Appuyer le camp Aventure Ados	6.1.1.1 Donner une formation aux clubs intéressés par l'intégration de personnes handicapées dans leurs activités 6.1.2.1 Encadrer le programme d'inclusion par l'embauche d'une ressource dédiée 6.1.2.2 Accueillir neuf jeunes personnes handicapées au camp de jour municipal 6.1.2.3 Former les animateurs spécialisés du Camp de jour municipal 6.1.3.1 Aider l'organisme à relocaliser le camp en 2021	6.1.1.1.1 Nombre de clubs Juin 2021 6.1.2.1.1 Nombre d'embauche Juin 2021 6.1.2.2.1 Nombre de jeunes Juin 2021 6.1.2.3.1 Nombre d'animateurs Juin 2021 6.1.3.1.1 Relocalisation du groupe	Responsable de la mise en œuvre du plan d'action appuyé de l'URLS Coordonnatrice à la vie de quartier Coordonnatrice à la vie de quartier Coordonnatrice à la vie de quartier Comité du camp Aventure Ados, appuyé de la coordonnatrice à la vie de quartier	Sans impact 1 000 \$ Sans impact Sans impact Sans impact

Les services municipaux : la mission et les rôles de chacun

Direction générale

65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 37
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7
418 867-6707

Mission

Assurer la coordination des services administratifs de la Ville.

Mandats

- Planifier, diriger, contrôler et superviser la gestion et les activités de l'ensemble des services offerts aux citoyens, par l'entremise du conseil municipal.
- Assurer le suivi des décisions du conseil et la direction du Comité plénier ainsi que du Comité de planification administrative.

Service loisirs, culture et communautaire

67, rue du Rocher
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1J8
418 862-0906

Mission

Permettre aux citoyens de la ville de Rivière-du-Loup d'avoir accès à des activités de loisirs et à des lieux de diffusion répondant à leurs besoins ou aspirations au moyen de programmes d'intervention et d'équipements, ou encore par une offre de soutien aux organismes locaux

Mandats

- Offrir et soutenir des activités propres aux équipements et aux installations récréatives, culturelles et communautaires destinées à la collectivité telles que le Centre Premier Tech, la piscine du Cégep, les parcs municipaux, la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard et la Maison de la culture.
- Assister les organismes locaux et régionaux qui œuvrent dans les domaines du sport, de la culture, du patrimoine ou sur le plan communautaire.
- Soutenir et encourager les bénévoles qui contribuent au mieux-être de la collectivité.
- Offrir des services d'initiation à la pratique d'activités de loisirs et gérer différents programmes récréatifs destinés aux familles ainsi qu'aux plus démunis.
- Assurer le suivi des politiques culturelle, sportive, familiale, d'intégration des personnes handicapées et de reconnaissance et de soutien aux organismes sociocommunautaires auprès des intervenants locaux ainsi qu'au sein de la structure administrative.

Service technique et de l'environnement

108, rue Fraser, C.P. 37
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7
418 862-2121

Mission

Fruit du regroupement du Service de l'ingénierie, du Service des travaux publics et du Service de l'environnement et du développement durable, ce service a pour mission d'offrir à tous les membres de la collectivité des services professionnels de qualité dans la transparence et l'intégrité tout en demeurant à l'écoute des besoins. Il œuvre, innove et collabore, afin de créer un milieu de vie exceptionnel pour les citoyens, dans une vision de développement durable.

Mandats

- Gérer tous les projets qui touchent aux infrastructures et aux nouveaux développements sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup, soit les voies publiques, les édifices et les parcs, la signalisation et le réseau d'aqueduc et d'égouts, en concevant les plans et devis, en préparant les appels d'offres et en effectuant le suivi des chantiers.
- Assurer la qualité de l'environnement, de l'eau potable et des activités d'élimination des déchets ainsi que l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Service des communications

65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 37
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7
418 867-6700

Mission

Assurer la coordination des activités d'information et de communication de la Ville, et ce, tant à l'interne qu'à l'externe.

Mandats

- Colliger et diffuser l'information concernant les décisions du conseil municipal et les actions menées par les divers services municipaux.
- Réaliser les actions liées à la promotion et à la publicité ainsi que celles touchant les relations publiques et les relations de presse.

Service du développement économique

65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 37
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7
418 867-6660

Mission

Créé en 2016, le Service du développement économique aide les entreprises ambitieuses à s'épanouir sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup. Il s'assure également de la mise en œuvre des actions prioritaires de la Ville en cette matière.

Mandats

- Accompagnement, orientation et référencement
 - Le Service accompagne les entreprises dans leurs différentes démarches.
- Soutien à la rétention, à l'expansion et à la croissance d'entreprises existantes
 - En collaboration avec divers intervenants socioéconomiques présents sur le territoire, le Service offre une assistance personnalisée aux entrepreneurs.
- Développement industriel et commercial
 - Le Service travaille continuellement à la promotion des avantages et des occasions d'affaires que la Ville offre ainsi qu'à la prospection d'entreprises qui pourraient caresser des projets d'implantation sur son territoire.
- Soutien aux initiatives et projets collectifs
 - Le Service collabore aux projets issus de groupe d'entrepreneurs et les soutient en mettant en œuvre des solutions permettant de répondre à des besoins ciblés.

Service de sécurité incendie

553, rue Lafontaine, C.P. 37
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7
418 862-5901

Mission

Assurer la protection des personnes et des biens sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup et contrer tous les risques associés à l'incendie, au sinistre, aux catastrophes et autres, mettant en danger ou en péril la vie, la santé des personnes et du patrimoine bâti de la municipalité.

Mandats

- Le Service de la sécurité incendie est chargé, avec les autres services concernés, de la lutte contre les sinistres, du secours aux victimes d'accident, du secours des personnes sinistrées et de leur évacuation d'urgence.
- Dans le cadre de ses fonctions, le service participe, en outre, à l'évaluation des risques d'incendie, d'accident ou de sinistre, à la prévention de ces événements, à l'organisation des secours ainsi qu'à la recherche du point d'origine, des causes probables et des circonstances d'un incendie.

Les services municipaux : la mission et les rôles de chacun

Service des ressources humaines

65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 37
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7
418 867-6700

Mission

Le Service des ressources humaines a pour mission d'assurer la gestion des personnes travaillant pour la Ville de Rivière-du-Loup, non pas comme des ressources, mais bien comme des partenaires essentiels à la réalisation de sa raison d'être.

Mandats

- Planifier, élaborer, appliquer et évaluer les stratégies en matière de personnel et de relations de travail.
- Mettre en place les mesures adéquates pour la promotion de la santé, la prévention de la sécurité et du bien-être de l'ensemble des effectifs.
- Voir au développement et au maintien de bonnes relations de travail.
- Élaborer et mettre à jour les politiques internes en lien avec la gestion des personnes en milieu de travail.
- Agir à titre de conseiller auprès du personnel d'encadrement et de direction.
- Planifier et administrer les processus de dotation, de rémunération globale et programmes de formation, de perfectionnement professionnel, d'aide aux employés, d'équité en matière d'emploi et d'action positive.
- Assurer la gestion des carrières et la planification des effectifs.
- Implanter et coordonner un programme d'évaluation du rendement et de gestion de la performance du personnel.
- Soutenir les initiatives locales de développement de la main-d'œuvre et d'employabilité.

Service du greffe et des affaires juridiques

75, rue de l'Hôtel-de-Ville
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1L7
418 867-6715

Mission

Le Service du greffe et des affaires juridiques assure le bon fonctionnement de l'ensemble des activités du conseil, par un soutien juridique et administratif pour la tenue et le suivi des décisions prises lors des séances publiques. Ce service assure également le bon fonctionnement de la cour municipale.

Mandats

- La réalisation de toutes les activités entourant la préparation des séances du conseil et leur suivi, la gestion documentaire et les archives, l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels, la signature des contrats et autres actes officiels, l'organisation des élections et référendums, la gestion du portefeuille d'assurances et des réclamations relèvent de ce service.
- Il voit également à l'application des lois et règlements encadrant l'ensemble de l'organisation municipale et assure un soutien légal au conseil municipal et à l'ensemble des services de la Ville.
- Le Service du greffe et des affaires juridiques supervise de plus la gestion des activités de la cour municipale.

20	Plan d'action adopté par le conseil municipal, <u>adopté le 15 mars 2021</u> - résolution no : <u>093-2021</u>

Les services municipaux : la mission et les rôles de chacun

Service des technologies de l'information et des communications

108, rue Fraser, C.P. 37
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7
Téléphone : 418 862-2121

Mission

Ce Service planifie, coordonne, propose et contrôle toutes les activités reliées au fonctionnement, au développement et à la sécurité des systèmes informatiques, bureautiques, géomatiques et de communication de la Ville.

Mandats

- Planifier, organiser, diriger, contrôler et évaluer les activités reliées aux différents systèmes relevant de son domaine d'expertise.
- Élaborer et mettre en œuvre des directives et procédures visant le traitement électronique des données ainsi que le développement et les opérations des systèmes.
- Assurer une veille des percées technologiques et anticiper les évolutions requises.
- Superviser et coordonner la gestion des activités d'acquisition, de développement, d'assistance et de maintenance pour l'ensemble de ces systèmes.
- Apporter un soutien aux usagers internes, écouter et analyser leurs problématiques, les conseiller dans la recherche des solutions.
- Gérer l'ensemble des équipements informatiques, des réseaux et des systèmes relevant des technologies de l'information.

Services des finances et de la trésorerie

65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 37
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7
418 867-6711

Mission

Voir à ce que les objectifs budgétaires soient respectés.

Mandats

- Préparation du budget annuel et des états financiers périodiques et annuels
- Suivi du rôle d'évaluation
- Taxation et perception
- Approvisionnement informatique.

Les services municipaux : la mission et les rôles de chacun

Service de l'urbanisme

65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 37
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7
418 867-6699

Mission

Planifier, coordonner et harmoniser les activités urbaines et l'aménagement du territoire de la ville de Rivière-du-Loup en ce qui concerne les besoins des citoyens, en tenant compte des caractéristiques des milieux naturels et bâties dans une optique de recherche de qualité de vie et de développement durable.

Mandats

- Élaborer, coordonner, superviser et vérifier les instruments de planification et de réglementation en matière d'urbanisme.
- Analyser et encadrer les demandes de projets touchant les différentes formes de développement
- Offrir une aide technique et des services-conseils aux citoyens et promoteurs.
- Consulter, informer et sensibiliser la population relativement aux choix et orientations du conseil municipal en matière de développement et d'urbanisme.
- Veiller à l'application des règlements d'urbanisme.
- Émettre les permis et les certificats requis par la réglementation.
- Analyser et traiter les demandes de changement de zonage.
- Élaborer, mettre en place et assurer l'application de divers programmes adoptés par le conseil, effectuer un suivi et une évaluation des interventions.